SYNDICAT
DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

FNEEQ-CSN

AVIS AUX CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

Consignes en cas de grève des employés de soutien (SEUL)

Québec, le 9 février 2017. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval demande à ses membres de se conformer aux consignes suivantes dans le cas de la grève déclenchée par les employés de soutien (SEUL).

Vous devez :

- **vous présenter à l'heure et à l'endroit prévus à l'horaire** dans votre contrat;
- **faire** les efforts raisonnables pour donner votre cours, sans mettre en péril votre sécurité ou celle de vos étudiants;
- **informer immédiatement votre direction de département** s'il vous est **impossible** de donner votre cours, faute d'accès à votre salle de cours ou aux pavillons;
- **convenir ultérieurement avec les étudiants de toute reprise de cours** afin que le plan de cours soit respecté et **présenter ce plan à la direction de votre département**.

En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec les agentes et agents des relations du travail du syndicat pour clarifier toute ambiguïté en écrivant à crt@scccul.ulaval.ca ou en appelant au 418 656-2202.

Le comité des relations du travail
Élisabeth Cyr
Louis Émond
Suzanne La Vallée
Louis Lefrançois